



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 16 octobre 2014 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGEANT,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Christophe GUETROT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès COURLBEAU (arrivée à 20h45), Virginie VINCENT, Stéphane LABBÉ, Nicolas VERNEAU, Sylvia HERLÉDAN.

Absents :

Yvette LANÇON, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,

Florence GUILBON-DAUTREMÉPUIS, qui donne pouvoir à Isabelle HUARD,

Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Jean DE GOLOUBINOW.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD,

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ octobre -2014

TRAVAUX RUE DE BRACIEUX

Monsieur Alain PREGEANT, adjoint, informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie rue de Bracieux ont commencé.

Il rappelle la décomposition du marché, la tranche ferme, la tranche conditionnelle et les reprises Route de Chambord.

Il propose au Conseil Municipal d'affermir la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affermir la tranche conditionnelle. L'ensemble des travaux sera réalisé sur l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal demande que les propriétaires de terrains nus répondant aux critères de constructibilité soient informés des travaux en cours afin de leur permettre d'envisager la réalisation de branchements provisoires. Les concessionnaires des réseaux seront également informés. En effet, il souhaite qu'après la réception définitive du chantier, aucuns travaux n'interviennent durant 5 ans.

Délibération N°002/ octobre -2014

Révision du loyer 247 route de Chambord

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer, conformément au bail et selon l'indice de référence des loyers (INSEE IRL), pour le logement communal suivant :

- 247 route de Chambord (appartement 1 er étage) à compter du 01 novembre 2014 à 593.03 €.

Délibération N°003/ octobre -2014

FERMAGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des fermages pour l'année 2014.

(Voir tableau annexé).

Délibération N°004/ octobre -2014

TOUR DU LOIR ET CHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune avait déposé sa candidature pour un départ d'étape du Tour du Loir et Cher 2015. La Commune a été choisie pour le départ de la 2^{ème} étape le jeudi 16 avril 2015.

L'organisation du Tour du Loir et Cher sollicite une subvention de 4000 euros ainsi qu'un pot d'accueil pour l'ensemble des bénévoles et invités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention de 4000 euros et dit que la Commune se chargera de l'organisation du pot d'accueil.

Délibération N°005/ octobre -2014

CONVENTION AVEC RADIO PLUS FM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reconduire le partenariat entre PLUS FM et la commune de Huisseau sur Cosson, formule N°1 et choisir la formule radio.

Radio Plus FM s'engage à :

- Diffuser toutes les informations municipales qui lui seront transmises,
- Diffuser gratuitement les communiqués des associations de la commune adhérente, soit un forfait diffusion offert (3 fois par jour pendant une semaine) par association, par manifestation et par mois.
- Réaliser une émission en direct de leurs studios une fois dans l'année.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015.

La cotisation annuelle est égale à 0.40 € par habitant soit :

2294 habitants x 0.40 € = 917.60 Euros.

Délibération N°006/ octobre -2014

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN MONTE-ESCALIER A LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du hall de la Mairie se terminent. Des branchements ont été pourvus pour l'acquisition d'un monte escalier pour permettre l'accès à l'étage.

3 demandes de documentation et de prix ont été sollicitées pour cet équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la Société BLANCHET pour l'acquisition d'un monte escalier au prix de 10355.88 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

Délibération N°007/ octobre -2014

ACCUEIL DE LOISIRS-GARDERIE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'accueil de loisirs-garderie qui consisterait en la construction d'un bâtiment, à l'arrière de la Mairie, parallèle au bâtiment scolaire, d'une superficie d'environ 200 m² avec un préau de 100 m².

Il propose au Conseil Municipal de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Le marché de maîtrise d'œuvre étant inférieur à 90 000 euros H. T., la consultation se fera par courrier.

Délibération N°008/ octobre -2014

ACCUEIL DE LOISIRS-GARDERIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chiffrage du projet de construction du bâtiment ALSH-Garderie a été demandé.

Ce chiffrage permet de solliciter les subventions avant la fin de cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions :

- Au titre de la DETR
- Au titre des fonds européens

- Au titre de la réserve parlementaire
- Auprès de Madame la Sénatrice du Loir et Cher
- Auprès de la C. A. F. (Caisse d'Allocations Familiales)

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas VERNEAU demande s'il serait possible, dans le cadre d'un programme pluriannuel, d'étudier parallèlement à cette construction, le transfert des terrains de tennis.

Délibération N°009/ octobre -2014

TAXE D'AMENAGEMENT - RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal a délibéré le 9 novembre 2011 pour instituer la taxe d'aménagement au taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal. La présente délibération expire au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, considérant que de nouveaux éléments peuvent être étudiés parallèlement, décide de sursoir à sa décision qui sera prise lors du Conseil Municipal de novembre.

Délibération N°010/ octobre -2014

TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR ABRIS DE JARDINS

Monsieur Nicolas VERNEAU, conseiller délégué, informe le Conseil Municipal d'une observation des services de la D. D. T. concernant la délibération du 10 juillet 2014 relative à l'exonération de la T. A. sur les abris de jardin, que l'exonération doit être exprimée en % et non en m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2015 d'exonérer en totalité soit à 100 % les abris de jardins d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal précise que les abris de jardin qui sont réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an, reconductible.

Délibération N°011/ octobre -2014

CONVENTION AVEC Monsieur BOULANGER

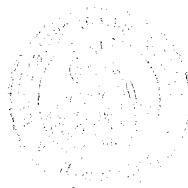
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue avec Monsieur BOULANGER lui permettant d'occuper le terrain communal de la Croix Bourreau, suite à l'impossibilité d'implanter la brocante cette année sur ce terrain, il propose au Conseil Municipal de réfléchir à ce dossier.

Il est proposé de rencontrer Monsieur BOULANGER. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine séance.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse de Monsieur MARY, Président de VAL ECO concernant la déchetterie de Huisseau sur Cosson. Sa réouverture devrait avoir lieu en avril 2015.
- Monsieur Jean DE GOLOUBINOW fait le bilan des manifestations passées, notamment la brocante et rappelle les manifestations à venir.
- Monsieur Bertrand GRISEL, informe le Conseil Municipal des travaux des chantiers jeunes de Vineuil durant les congés scolaires sur le site de la Vieille Eglise.
- Monsieur Bertrand GRISEL souhaite que les conseillers qui ont des dossiers en cours avec la Mairie se mettent à jour. Il précise que les conseillers se doivent de montrer l'exemple.

La séance est levée à 22 heures 30.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE

FERMAGES 2014

Du 01 Octobre 2013
au 30 Septembre 2014

Référence arrêté préfectoral du **13-sept-13** N°2013-260-0001

Indice base 100 en 2009

(Prix du quintal année précédente x nouvel indice) **22.09 € x 106.68**

Indice Année N-1

103.95

= (Indice Préf.)

Prix du quintal à l'hectare :

22.67 €

Monsieur FOUSSEREAU Jean-Marie (ZK N°1 a b en partie - Le Bas de Chanceaux)

50 ares x 3 quintaux x 22.67 € = 34.01 €

100

Monsieur BOULANGER

(ZK N°1 a b en partie - Le Bas de Chanceaux)

52 ares x 3 quintaux x 22.67 € = 35.37 €

100

Monsieur PICHON Daniel

(ZH N°136 5a50ca)

5 ares 50ca x 3 quintaux x 22.67 € = 3.74 €

100